

6.4a

Plan Local d'Urbanisme Inventaire des zones humides

PLU prescrit par DCM	le 17/08/2009
PLU arrêté par DCM	le 16/05/2013
PLU approuvé par DCM	le 20/02/2014

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

Le Maire

Bruno NOURY



**INVENTAIRE ET DELIMITATION DES ZONES HUMIDES :
COMMUNE DE L'ILE D'YEU**

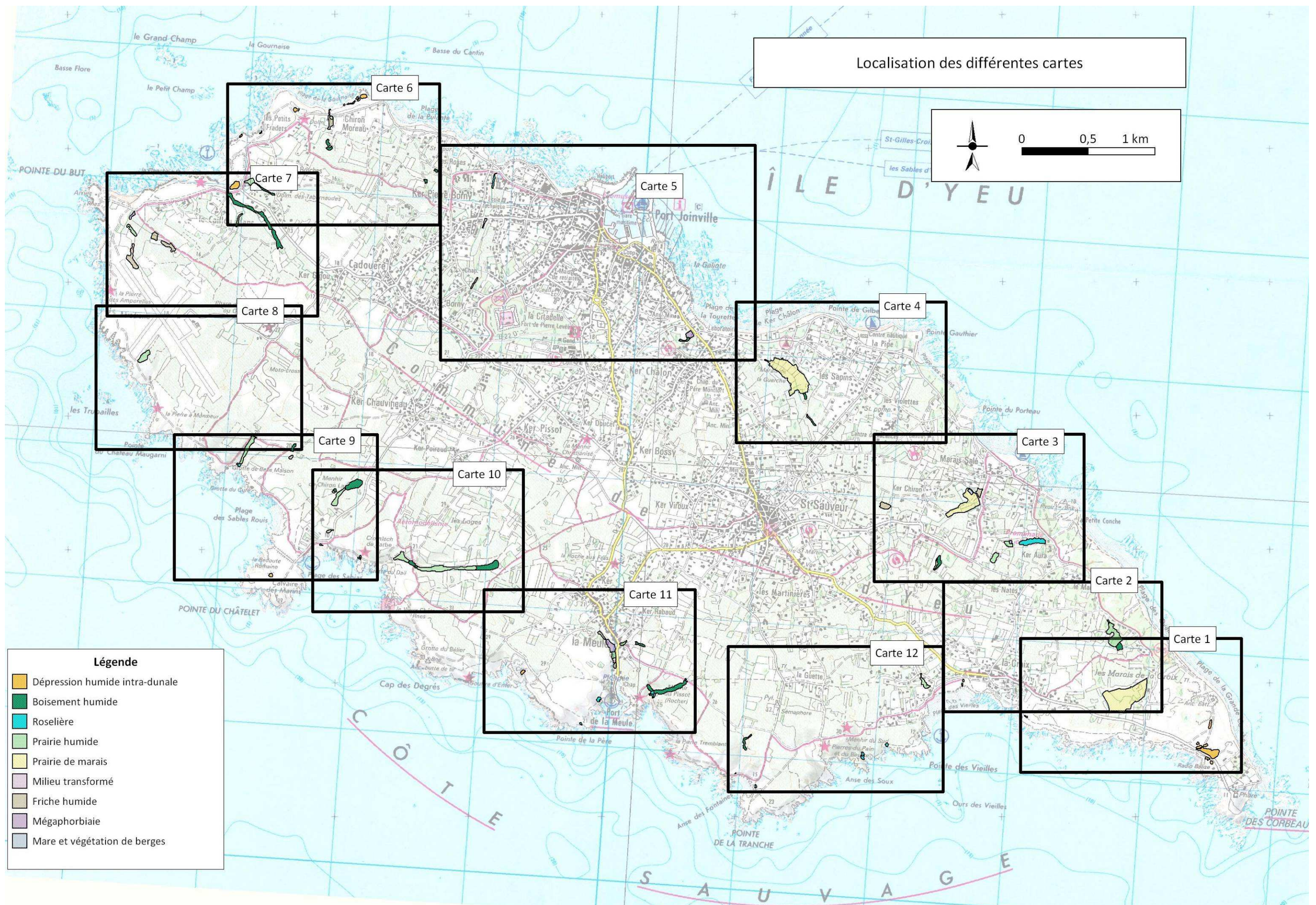
Annexe cartographique

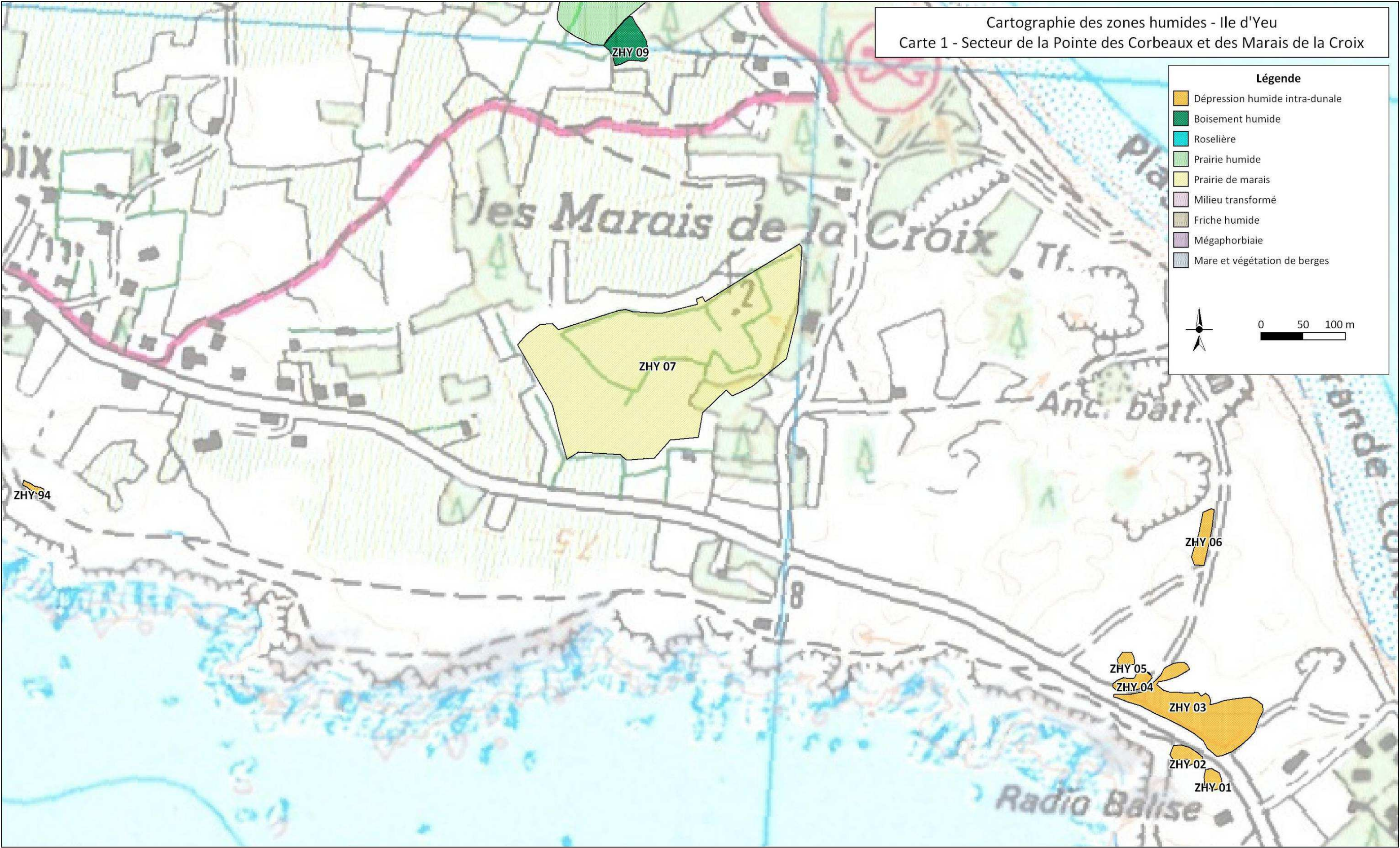
AUTEUR : J. STREZYK

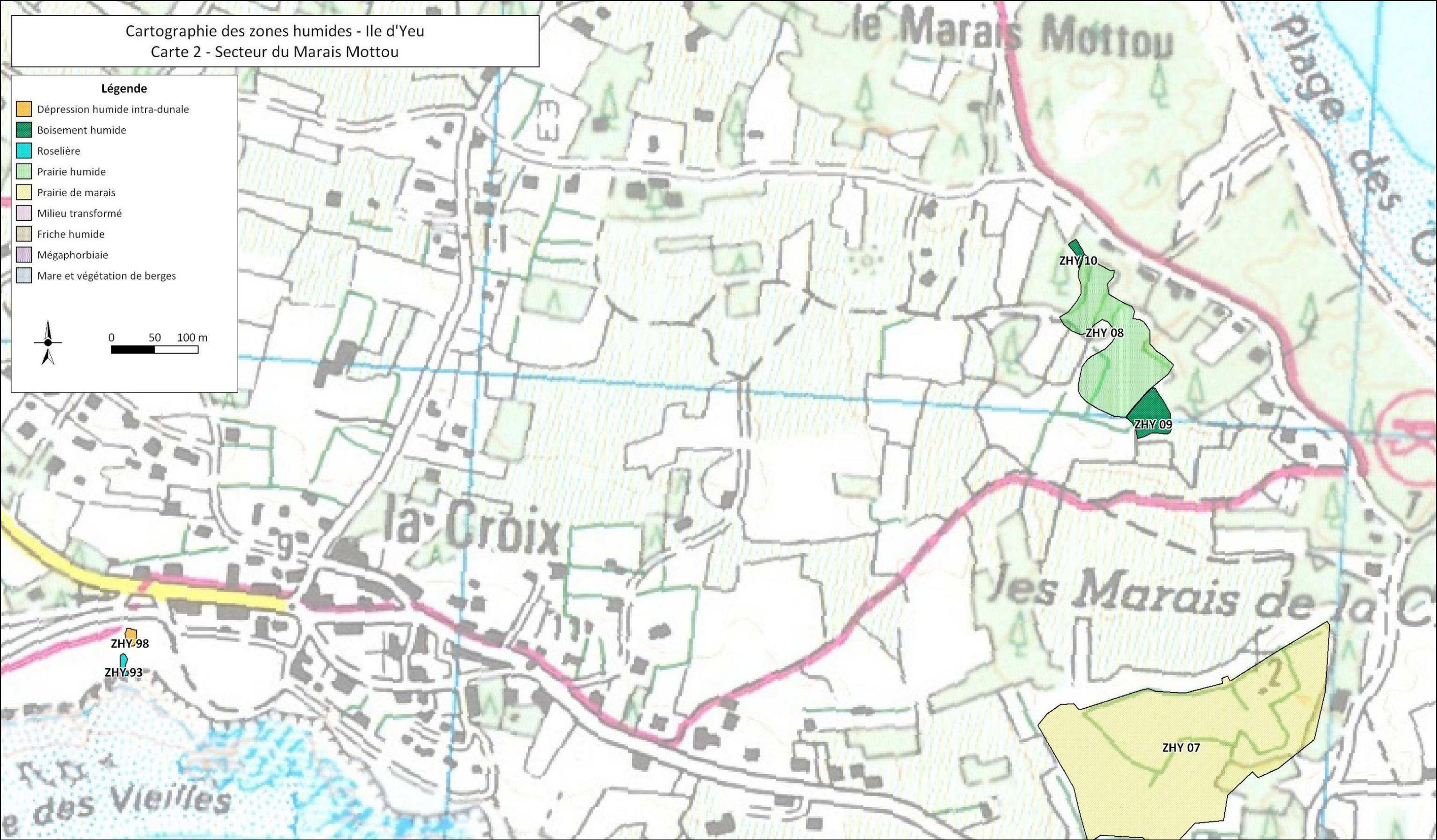
CONTROLE : D. PIERRE

EDITIONS :

- 1 exemplaire provisoire – Mairie – 18/11/2010
- document définitif – Mairie – 23/06/2011



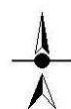




Cartographie des zones humides - Ile d'Yeu
Carte 3 - Secteur du Marais Salé

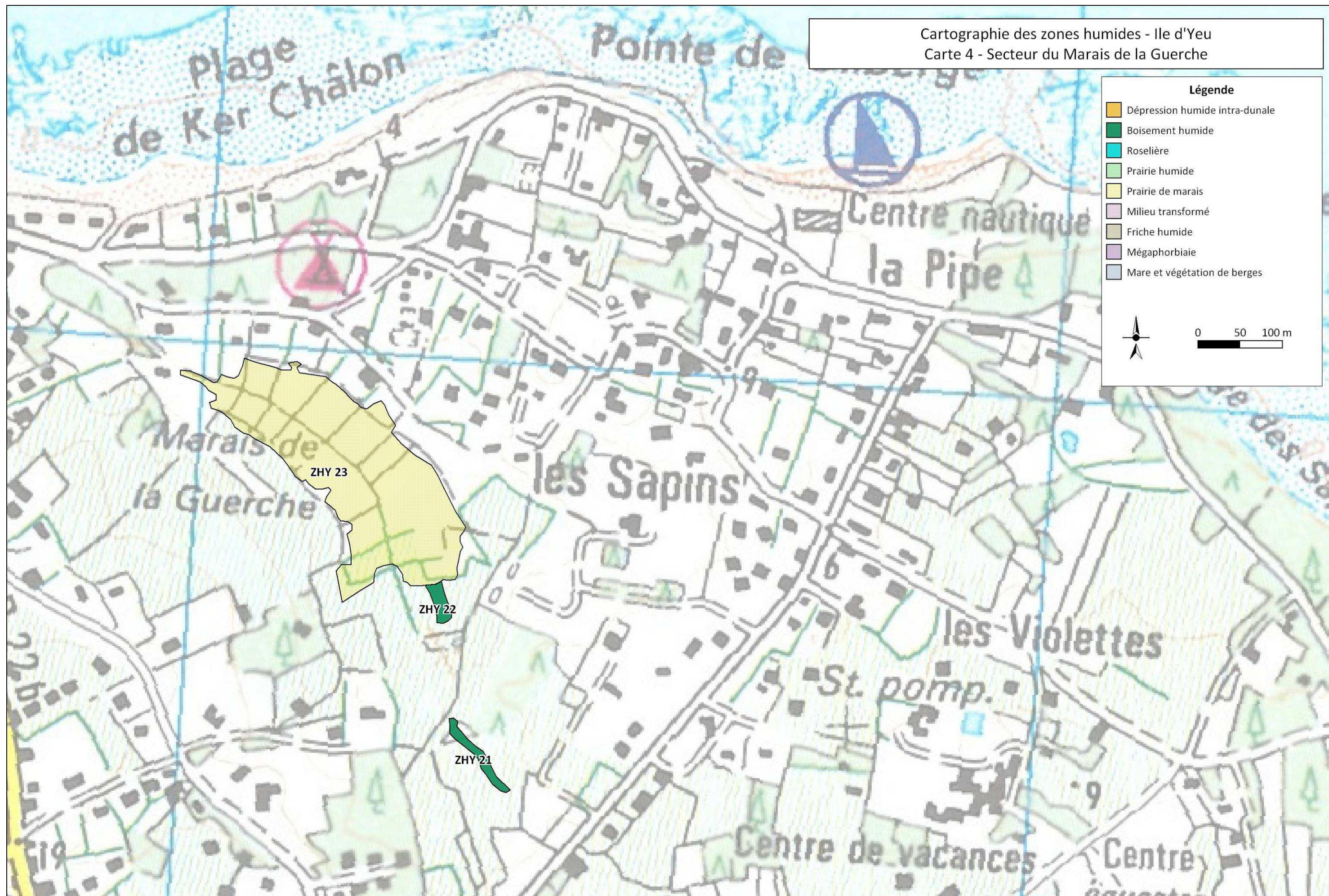
Légende

- Dépression humide intra-dunale
- Boisement humide
- Roselière
- Prairie humide
- Prairie de marais
- Milieu transformé
- Friche humide
- Mégaphorbiaie
- Mare et végétation de berges

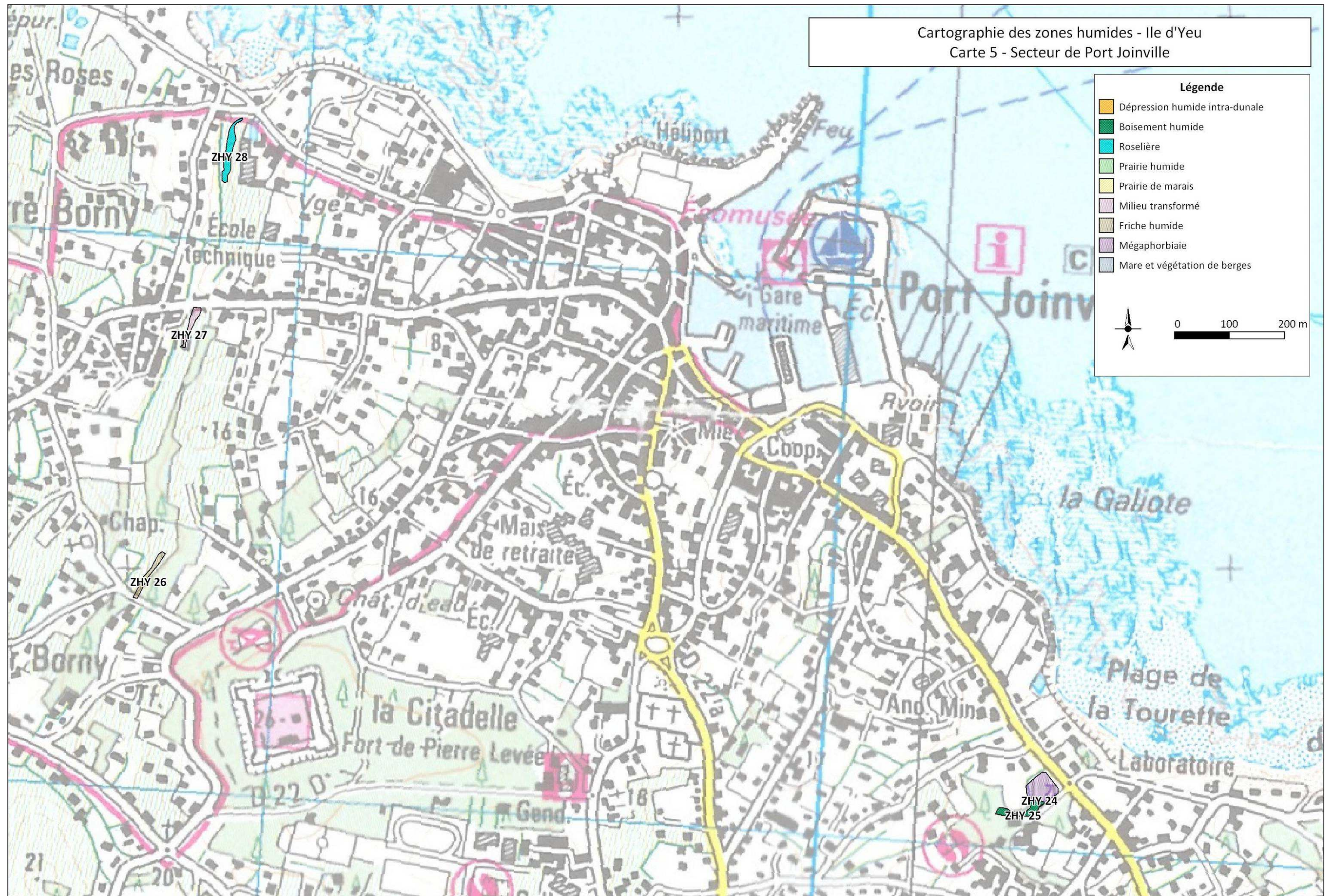


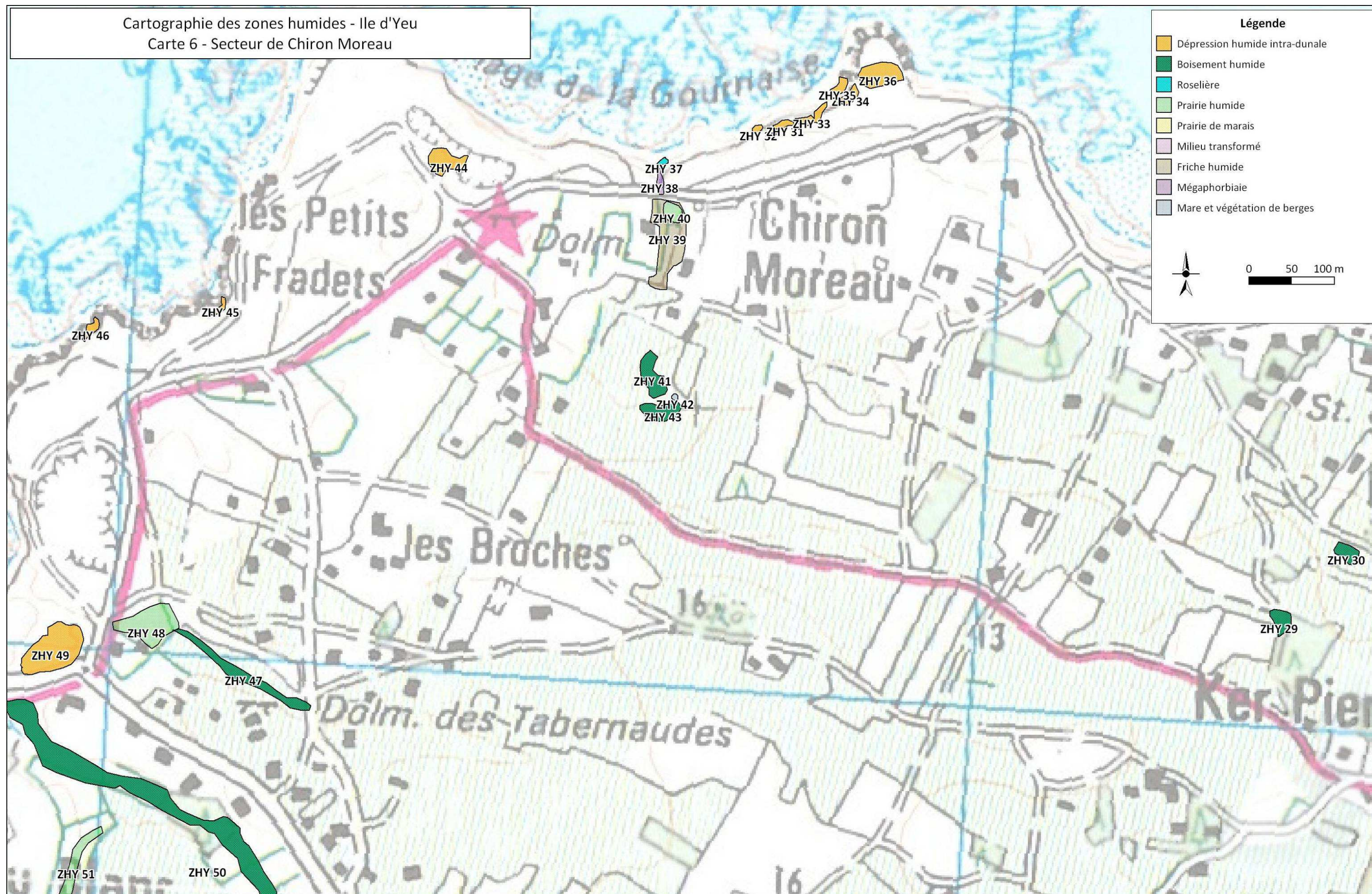
0 50 100 m

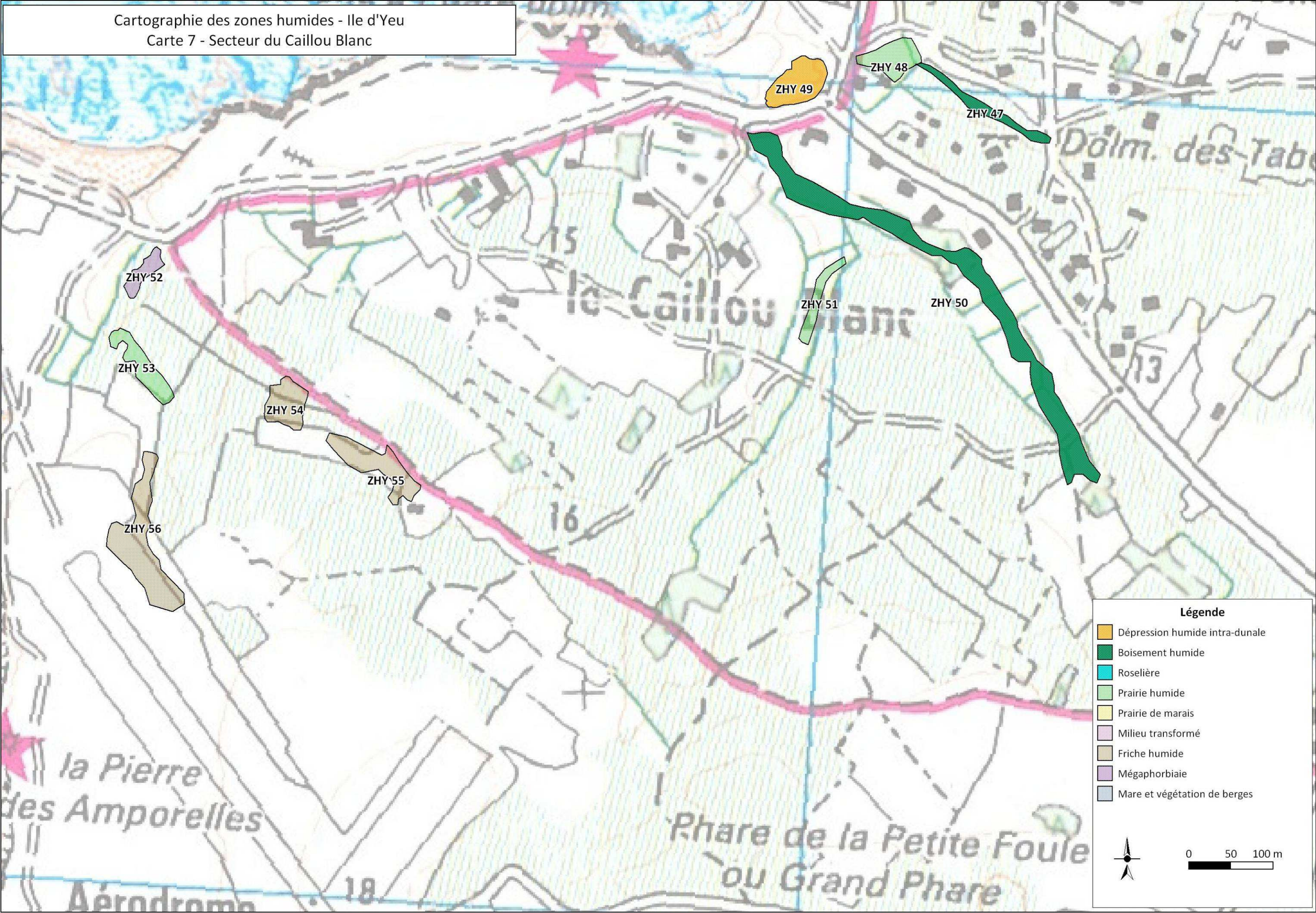


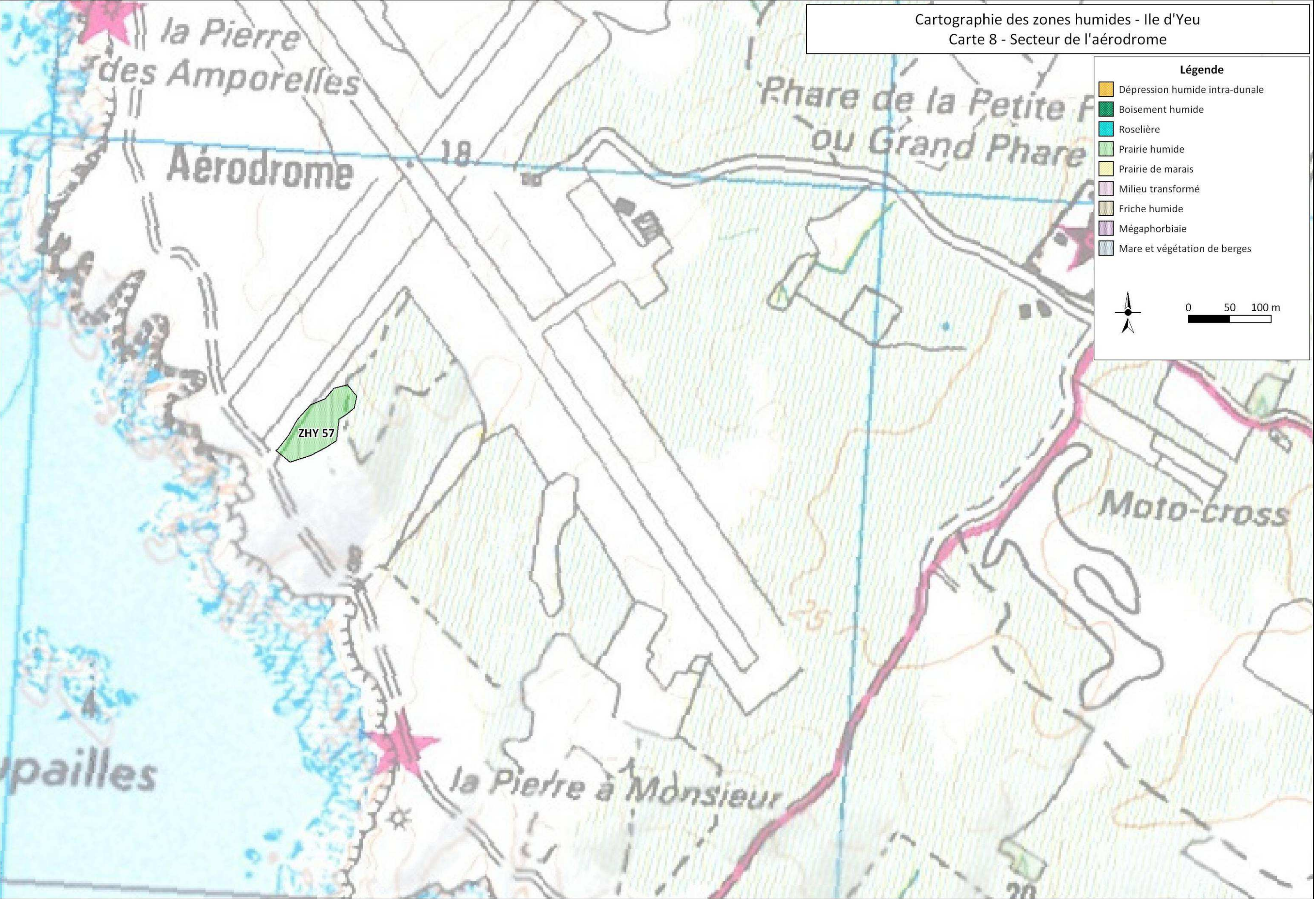


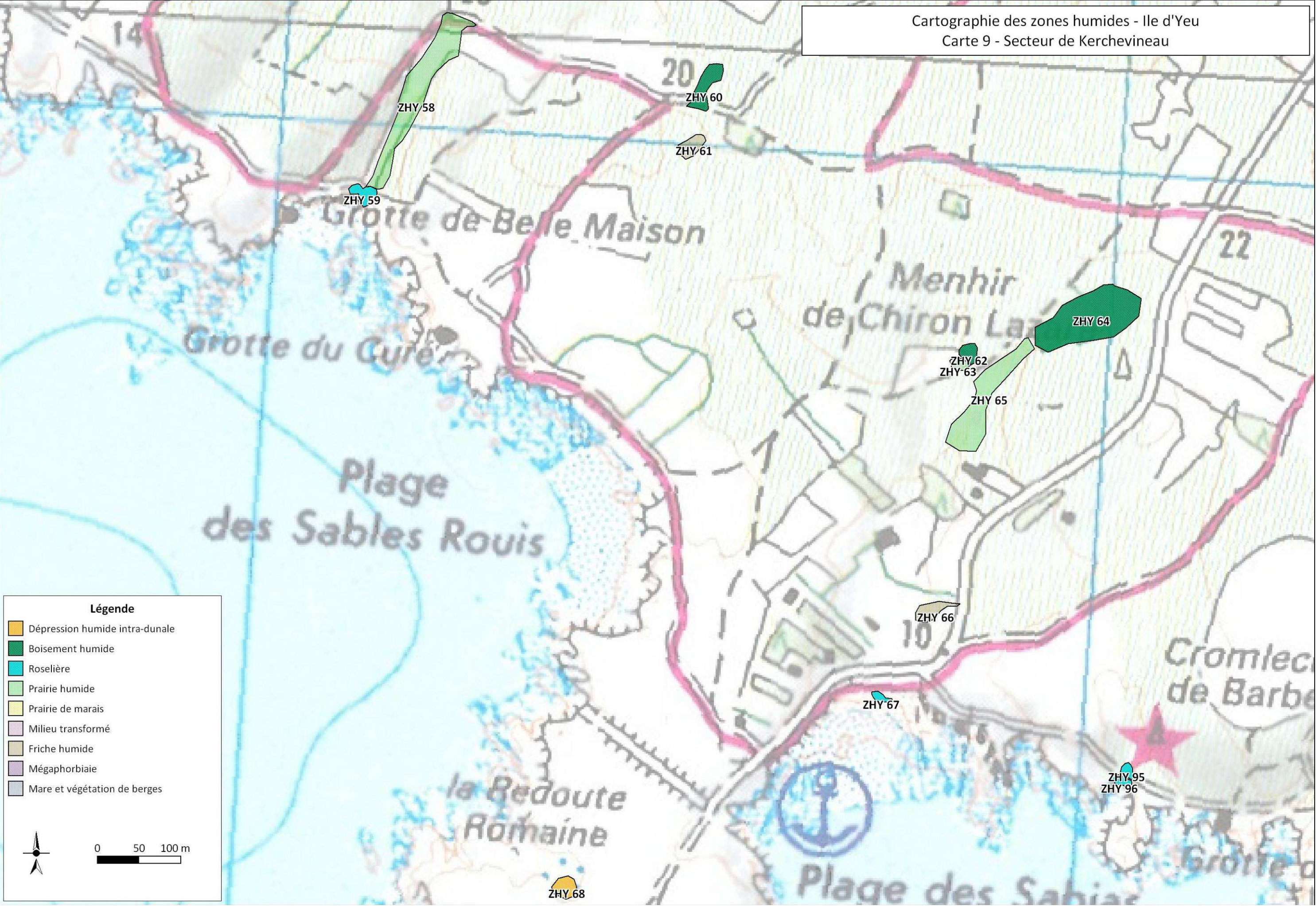
Cartographie des zones humides - Ile d'Yeu
Carte 5 - Secteur de Port Joinville

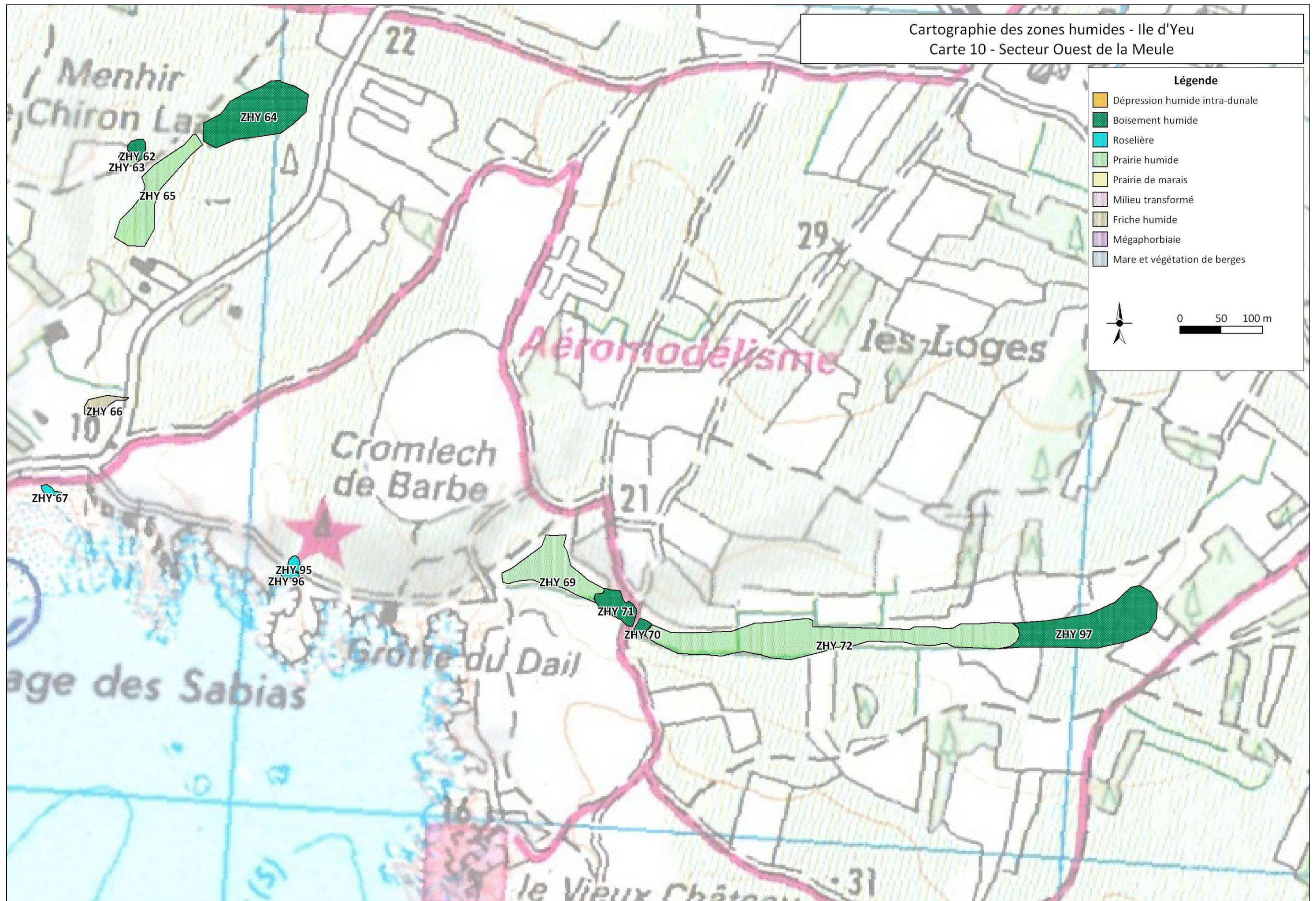












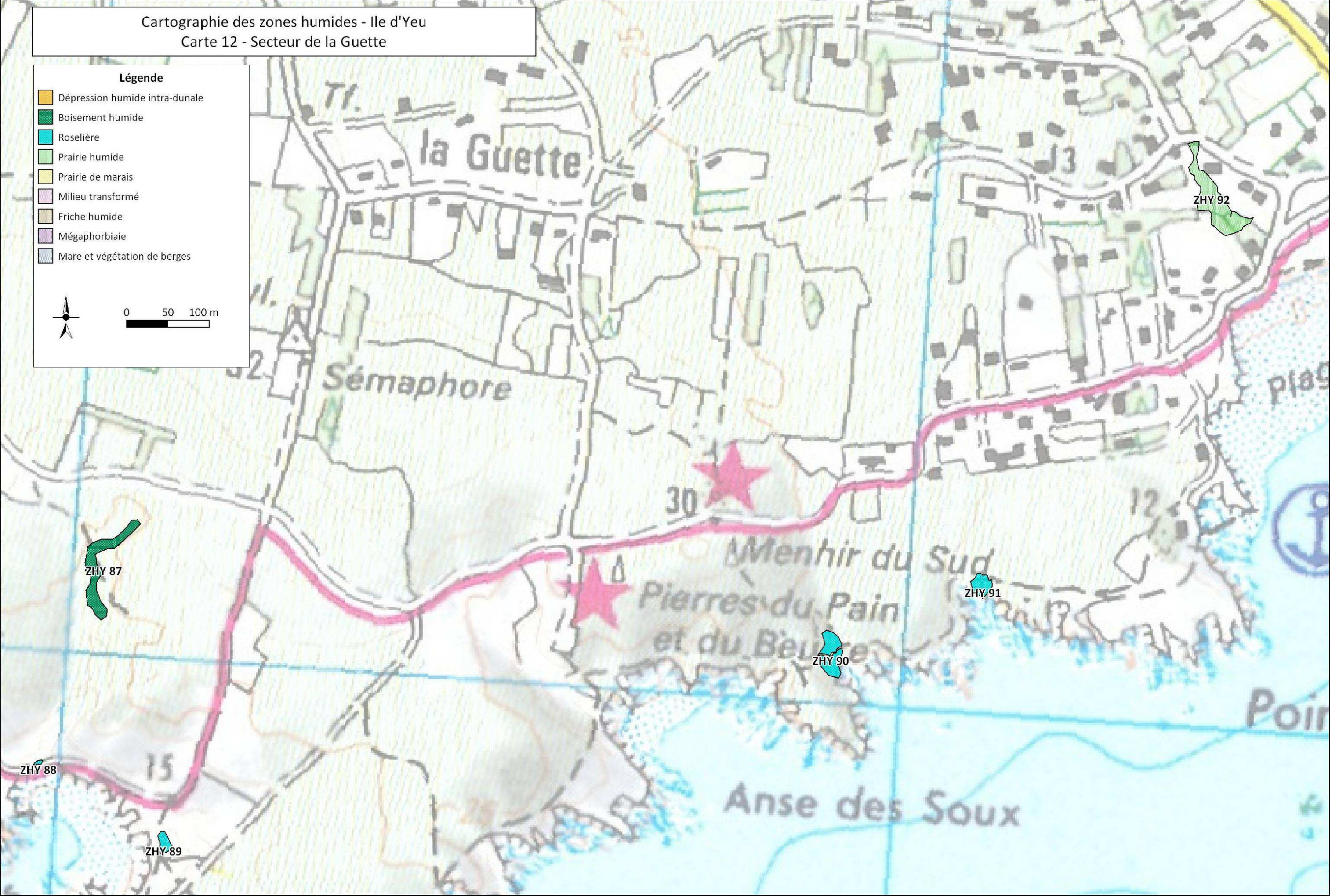
Cartographie des zones humides - Ile d'Yeu
Carte 11 - Secteur du Port de la Meule



Cartographie des zones humides - Ile d'Yeu
Carte 12 - Secteur de la Guette

Légende

- Dépression humide intra-dunale
- Boisement humide
- Roselière
- Prairie humide
- Prairie de marais
- Milieu transformé
- Friche humide
- Mégaphorbiaie
- Mare et végétation de berges





**INVENTAIRE ET DELIMITATION DES ZONES HUMIDES
COMMUNE DE L'ILE D'YEU**

Méthode et résultats

AUTEUR : J. STREZYK

CONTROLE : D. PIERRE

EDITIONS :

- 1 exemplaire provisoire – Mairie – 18/11/2010
- document définitif – Mairie – 23/06/2011

TABLE DES MATIERES

I- Introduction	3
I-1 Contexte	3
I-2 Objectif de l'étude.....	3
I-3 Définition des zones humides	3
II- Méthode d'inventaire	5
II-1 Délimitation des zones humides potentielles	5
II-2 Identification et délimitation des zones humides effectives	7
III- résultats des prospections	9
III-1 Les dépressions humides intradunales	11
III-2 Les roselières.....	12
III-3 Les mégaphorbiaies.....	13
III-4 Les prairies humides.....	14
III-5 Les zones de marais.....	16
III-6 Les milieux en friches	17
III-7 Les milieux boisés.....	18
III-8 Les mares et leurs abords	20
III-9 Les milieux transformés	22
IV- Zones humides et PLU - Compatibilité avec le SDAGE	23

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures :

Figure 1 : Zones humides potentielles identifiées sur l'Ile d'Yeu	6
Figure 2 : Type de zones humides sur la commune de l'Ile d'Yeu	9
Figure 3 : Carte des zones humides sur l'Ile d'Yeu	10

Photos :

Photo 1 : Dépression indradunale - Pointe des Corbeaux	11
Photo 2 : Roselière - Secteur de la Gorelle	12
Photo 3 : Mégaphorbiaie - La Meule.....	13
Photo 4 : Prairie humide à Jonc – Ouest de la Meule	14
Photo 5 : Prairie humide à Renoncule - La Croix.....	14
Photo 6 : Marais de la Guerche.....	16
Photo 7 : Friche herbacée - La Meule	17
Photo 8 : Boisement humide.....	18
Photo 9 : Mare - Marais Salé.....	20

I- INTRODUCTION

I-1 CONTEXTE

Assèchement, curage, drainage, industrialisation, pollution, remblaiement et urbanisation n'ont cessé de réduire la superficie des zones humides au cours des dernières décennies. Pourtant ces milieux assurent des fonctions écologiques à fortes valeurs : qualité des eaux, rétention des crues, biodiversité...

La Loi sur l'Eau de 1992 et la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 ont mis en exergue le rôle déterminant des zones humides dans la protection et le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Toute politique de gestion de l'eau doit intégrer un diagnostic préalable de l'état de ces milieux et de leur rôle dans la protection de la ressource, dans la régulation des débits des cours d'eau et de conservation de la biodiversité.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne est structuré en 15 grandes orientations et dispositions fondamentales parmi lesquels la sauvegarde et la mise en valeur des zones humides. Ces principes sont déclinés et mis en œuvre localement dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui constituent le niveau pertinent de la politique de l'eau à l'échelle des bassins versants. En l'absence de SAGE le concernant, le territoire de l'Ile d'Yeu est concerné par le SDAGE Loire-Bretagne.

I-2 OBJECTIF DE L'ETUDE

L'étude consiste à réaliser sur la commune de l'Ile d'Yeu un inventaire des zones humides. Elle constitue un outil de connaissance non négligeable pour l'ensemble des acteurs du territoire et instaure une dynamique de préservation et de restauration des zones humides sur le territoire communal.

Cet inventaire permet également à la commune de répondre à l'exigence réglementaire que constitue l'intégration des zones humides au sein de son PLU (loi n°2004-338).

I-3 DEFINITION DES ZONES HUMIDES

La législation française définit les zones humides comme *"des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année"* (loi n°92-3 du 3 janvier 1992, dite "Loi sur l'Eau")

Les zones humides regroupent une grande diversité de milieux naturels qui constituent généralement des espaces tampons entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques. Leur répartition dans le paysage, la nature des entrées et des sorties d'eau, leur diversité végétale et la structure de leur végétation sont conditionnées par la topographie, la nature des sols, la densité du réseau hydrographique...

Les fonctions des zones humides sont diverses et variées :

- régimes des eaux : contrôle des crues, recharge des nappes, soutien d'étéage ;
- qualité des eaux : épuration naturelle des eaux ;
- biodiversité : écosystèmes les plus riches en terme de biodiversité et d'habitat ;
- patrimoine culturel/savoir-faire .

II- METHODE D'INVENTAIRE

La méthodologie employée sur la commune de l'Ile d'Yeu est celle fournie par l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009) précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.

La démarche d'inventaire repose donc sur l'identification des critères explicités dans ces textes à savoir : **un hydrodynamisme caractéristique, une flore hygrophile et/ou une morphologie de sol liée à la présence prolongée d'eau.**

Afin d'optimiser notre travail d'expertise sur le terrain, notre méthode d'inventaire distingue deux niveaux d'identification des zones humides croissant selon le degré d'investigation :

Les zones humides potentielles qui représentent l'enveloppe des zones à forte probabilité d'être humides grâce à leur hydrodynamisme caractéristique mais qui peuvent avoir disparues sous l'effet direct ou indirect de l'anthropisation (assèchement, comblement, réseau routier, etc). Ce zonage potentiel est un document de travail servant à optimiser la phase de terrain en évitant de prospecter la surface totale de la commune.

Les zones humides effectives, délimitées sur le terrain (donc « réellement humides ») car elles présentent une flore ou un sol caractéristique. Elles correspondent donc à la définition de l'article L. 211-1 du code de l'environnement. Elles peuvent correspondre à la totalité ou à une partie du zonage potentiel, essentiellement en fonction des aménagements opérés sur le territoire donné.

II-1 DELIMITATION DES ZONES HUMIDES POTENTIELLES

La délimitation des zones humides potentielle a été réalisée à partir de la délimitation des zones humides probables fournies par la DREAL. Ces zones humides probables résultent d'un travail de photo-interprétation. L'analyse s'est appuyée sur les données suivantes :

- la photo aérienne .
- le relief ;
- le réseau hydrographique ;
- la géologie.

La pré-localisation des zones humides proposée par la DREAL a été complétée par nos connaissances du territoire de l'Ile d'Yeu et soumis à concertation au comité de pilotage afin de finaliser la carte des zones humides potentielles servant de base à la campagne de prospection de terrain.

Cette phase d'analyse nous a permis d'identifier **112 ha** en zones humides potentielles sur la commune de l'Ile d'Yeu. Cette délimitation représente **4,6 %** du territoire communal (**Cf. Figure 1 page 5**).

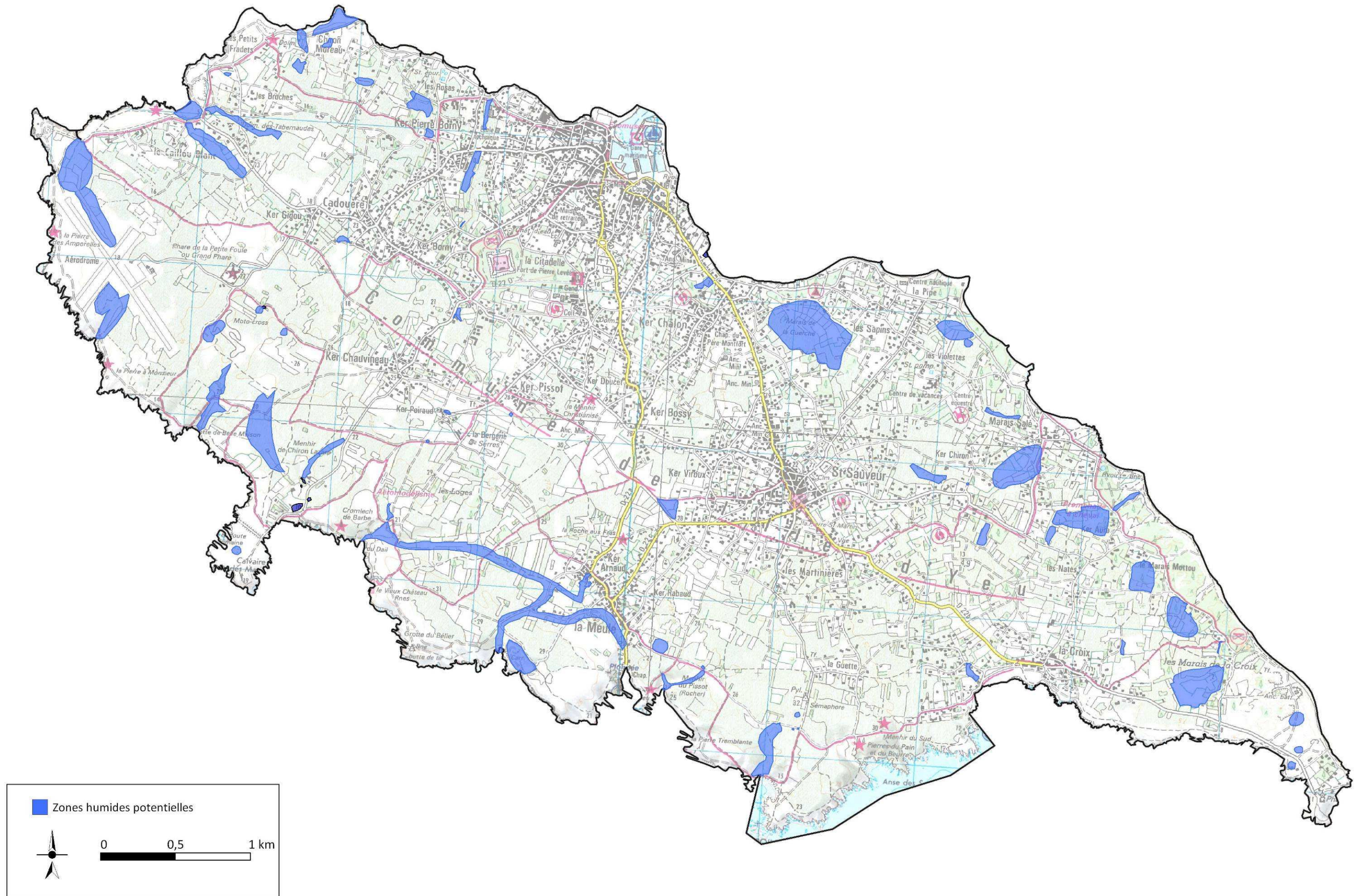


Figure 1 : Zones humides potentielles identifiées sur l'Ile d'Yeu

II-2 IDENTIFICATION ET DELIMITATION DES ZONES HUMIDES EFFECTIVES

L'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, définit deux critères pour identifier les zones humides :

- la présence de sols dont la morphologie est caractéristique de la présence prolongée d'eau ;
- la prédominance d'une végétation hygrophile.

Etude du critère pédologique

Est considéré comme milieu humide, un milieu dont le sol est caractéristique de zone humide selon l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, c'est à dire qu'il présente des traces de réduction ou d'oxydation liées à la présence prolongée d'eau dans le sol.

Les sondages ont été réalisés à la tarière à main sur une profondeur d'au moins 80 cm, quand l'épaisseur de sol le permettait.

Remarque sur le critère sol : L'utilisation du critère pédologique dans le cadre de la délimitation des zones humides sur l'Ile d'Yeu est sujette à quelques précautions :

- d'une part, une partie de l'Ile d'Yeu est constituée d'un sol sableux. Ce type de sol, très drainant et dénué d'argile, est souvent dépourvu de fer et par conséquent ne présente pas de trace d'hydromorphie même en cas de présence d'eau prolongée ;
- d'autre part, l'inventaire de terrain a débuté au mois de mai 2010. Les sondages de sol n'ont pu être réalisés entre février et avril, période la plus favorable pour l'observation des sols. De plus, la faiblesse et la rareté des précipitations printanières et estivales ont provoqué un assèchement rapide des sols rendant difficile, notamment à partir de juillet, les sondages à la tarière à main (induration importante des sols).

Etude du critère végétation

Sur des placettes homogènes d'un point de vue de la végétation et des conditions du milieu, un relevé de végétation a été réalisé afin de déterminer les espèces dominantes du cortège floristique. La liste des espèces dominantes est ensuite comparée à la liste des espèces caractéristiques de zone humide (annexe de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009). Si au moins la moitié des espèces dominantes est caractéristique de zone humide alors le milieu est considéré comme humide.

Les prospections de terrain ont été réalisées en différentes périodes de l'année, permettant un aperçu complet de la végétation en place. Les inventaires écologiques ont été réalisés aux dates suivantes :

- 10 et 11 mai 2010 ;
- 19 et 20 mai 2010 ;
- 30 juin et 1^{er} juillet 2010 ;
- 27 juillet 2010 ;
- 8 et 9 septembre 2010 ;
- 12 octobre 2010.

Délimitation des zones humides

Dans un premier temps, la frontière supposée de la zone humide est définie à vue à partir des changements de végétation, des ruptures de pentes ou d'éléments caractéristiques du paysage.

Ensuite, afin de confirmer cette limite, des relevés de sol et de végétation ont été réalisés de part et d'autre de la frontière supposée. La limite réelle est définie lorsque les deux critères ne sont pas vérifiés selon l'arrêté.

III- RESULTATS DES PROSPECTIONS

Les zones humides sur l'Ile d'Yeu sont globalement peu développées et assez ponctuelles. Elles sont principalement localisées en périphérie de l'Ile (cf. carte 1), le long des cours d'eau existants. Les zones humides de plus grande importance concernent les zones de marais (marais de la Guerche et de la Croix, notamment).

Sur l'Ile d'Yeu, les zones humides représentent une superficie cumulée de 27,5 ha soit environ 1% du territoire communal (cf. **Figure 3 page 9**). Les cartographies des zones humides sont présentées dans l'annexe cartographique.

Les zones humides présentes sur l'Ile d'Yeu peuvent être classées en grands types de formations :

- les dépressions intra-dunaires,
- les formations arborées humides de type Saulaie ;
- les prairies de marais ;
- les prairies humides et mégaphorbiaie ;
- les friches herbacées humides ;
- les boisements humides ;
- les milieux transformés.

La cartographie des zones humides est présentée en annexe cartographique.

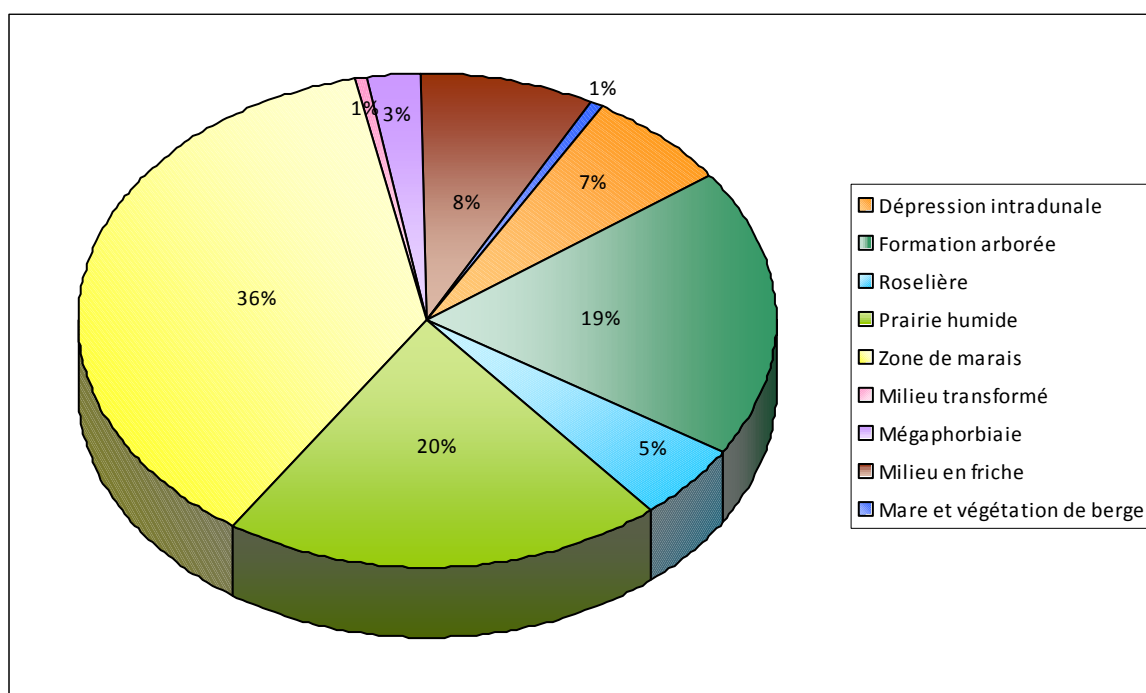


Figure 2 : Type de zones humides sur la commune de l'Ile d'Yeu

Quelques mares ont été intégrées à l'inventaire des zones humides. D'une manière générale, il s'agit d'un milieu aquatique. Toutefois, lorsqu'un point d'eau est en relation ou au sein d'une zone humide, celui-ci a été intégré à l'inventaire.

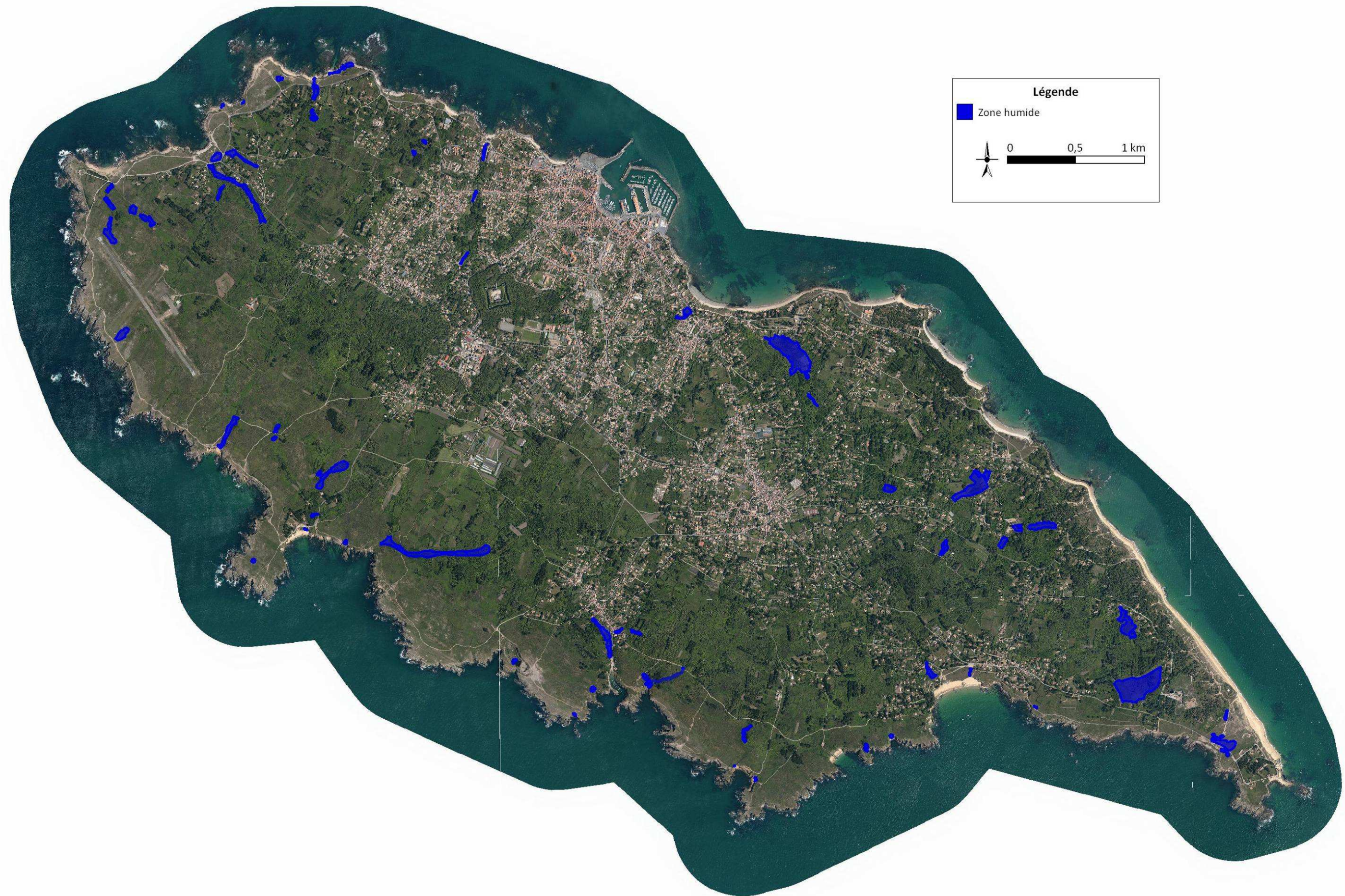


Figure 3 : Carte des zones humides sur l'Ile d'Yeu

III-1 LES DEPRESSIONS HUMIDES INTRADUNALES

Présentes sur sols sableux, ces dépressions sont engorgées pendant des périodes relativement courtes. Les baisses topographiques permettent de maintenir une humidité suffisante pour le développement d'une végétation de zones humides dominées par des joncs ou des carex. Ces dépressions peuvent également présenter le développement de Roselières.

Sur l'Ile d'Yeu, ce type d'habitat représente une surface totale de 1,8 ha.



Photo 1 : Dépression intradunale - Pointe des Corbeaux

Espèces caractéristiques

Ces milieux ont une faible diversité végétale. Sur un même site, ces milieux sont généralement composés d'un cortège floristique limité à deux ou trois espèces.

Tableau 1 : Espèces caractéristiques des dépressions intra-dunaires

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin
Borraginacées	Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i>
Caprifoliacées	Chèvrefeuille	<i>Lonicera sp.</i>
Cypéracées	Choin noirâtre	<i>Schoenus nigricans</i>
	Scirpe-jonc	<i>Scirpoides holoschoenus</i>
Juncacées	Jonc aigu	<i>Juncus acutus</i>
Liliacées	Ail des vignes	<i>Allium vineale</i>

Intérêt du milieu

La valeur patrimoniale de cet habitat est assez limitée en raison de la faible richesse spécifique.

Etat de conservation

Cet habitat est bien conservé sur l'Ile d'Yeu. Il est présent sur des surfaces conséquentes, parfois de l'ordre de quelques centaines de m².

III-2 LES ROSELIERES

Ces formations à Roseaux et formations associées sont des associations pratiquement monospécifiques de Roseaux ou de Baldingères. Elles possèdent un grand intérêt dans l'épuration des eaux et peuvent héberger des espèces végétales ou animales de fort intérêt patrimonial.

Dans le cadre de cette étude, certaines roselières ont été intégrées aux zones de marais. Les surfaces en roselières isolées représentent 1,39 ha. Elles sont principalement localisées à l'embouchure des cours d'eau.



Photo 2 : Roselière - Secteur de la Gorelle

Espèces caractéristiques

Ces milieux sont constitués pratiquement uniquement de Roseaux (*Phragmites australis*) ou de Baldingères (*Phalaris arundinacea*).

Intérêt du milieu

Ce milieu possède un rôle important pour l'épuration et la rétention des eaux.

Ils sont également susceptibles d'accueillir des espèces d'intérêt patrimonial :

- orchidées pour les espèces végétales ;
- odonates, avifaune pour les espèces animales.

Etat de conservation

Les roselières sont en générale dans un bon état de conservation bien que certaines, notamment dans le marais de la Gorelle, pourraient faire l'objet de faucardage régulier pour favoriser une biodiversité plus élevée.

III-3 LES MEGAPHORBIAIES

Les mégaphorbiaies sont des formations végétales à hautes herbes résultant de l'abandon des pratiques agricoles sur des parcelles de prairie. Il s'agit d'une formation transitoire car généralement colonisée à terme par des essences de boisements humides.

Sur l'Ile d'Yeu, les mégaphorbiaies représentent environ 0,7 ha.

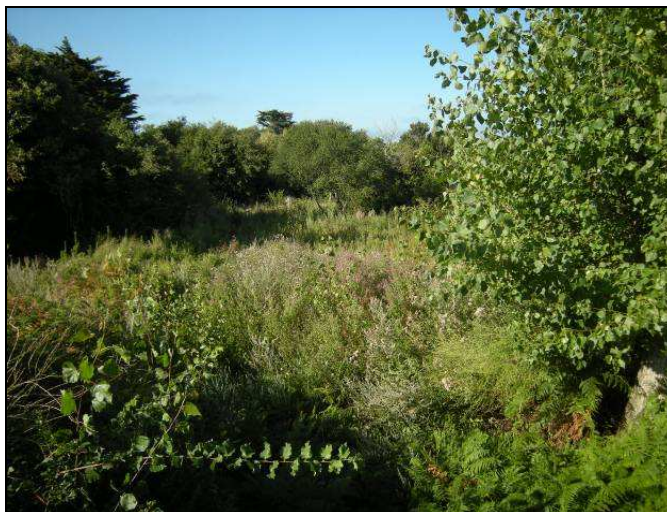


Photo 3 : Mégaphorbiaie - La Meule

Espèces caractéristiques

Les mégaphorbiaies peuvent avoir des cortèges variés. L'appellation "mégaphorbiaie" est surtout liée à la physionomie de la végétation dominée par des espèces herbacées de grande taille.

Sur l'Ile d'Yeu, les espèces principales observées sur ce type de milieu sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Espèces caractéristiques des mégaphorbiaies

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin
Composées	Pulicaire dysentérique	<i>Inula pulicaria</i>
Convolvulacées	Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>
Juncacées	Jonc	<i>Juncus sp.</i>
Malvacées	Mauve	<i>Malva sp.</i>
Ombellifères	Oenanthe safranée	<i>Oenanthe crocata</i>
Onagracées	Epilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i>
Urticacées	Ortie brûlante	<i>Urtica urens</i>

Intérêt du milieu

Les mégaphorbiaies sont très attractives pour les Insectes (orthoptères, papillons) qui apprécient de trouver aux mois de juillet et d'août des espaces encore fleuries pour s'alimenter (ex : floraison de l'Oenanthe safranée de juin à septembre).

Etat de conservation

Cet habitat est un habitat de transition entre les prairies entretenues et la recolonisation par des espèces ligneuses à l'arrêt des pratiques pastorales. Sur l'Ile d'Yeu, ces milieux sont en cours de colonisation par les Saules et les Aulnes. A terme, ils disparaîtront si aucune gestion n'y est pratiquée.

III-4 LES PRAIRIES HUMIDES

Ces prairies sont souvent rencontrées en bordure de cours d'eau ou dans des zones basses. Ce sont des milieux à fort potentiel pour la biodiversité. Elles sont susceptibles d'accueillir des espèces végétales d'intérêt.

Sur l'Ile d'Yeu, elles occupent environ 5,7 ha.



Photo 4 : Prairie humide à Jonc – Ouest de la Meule



Photo 5 : Prairie humide à Renoncule - La Croix

Espèces caractéristiques

Ces milieux peuvent présenter une grande diversité végétale. Le tableau suivant présente les espèces les plus caractéristiques, c'est à dire, qui sont observées dans la majorité des prairies humides.

Tableau 3 : Espèces caractéristiques des prairies humides

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin	Famille	Nom vernaculaire	Nom latin
Caryophyllacées	Lychnis Fleur de Coucou	<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Juncacées	Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>
Crucifères	Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>	Juncacées	Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>
Cypéracées	Carex divisé	<i>Carex divisa</i>	Labiées	Menthe à feuilles rondes	<i>Mentha rotundifolia</i>
	Eleocharis des marais	<i>Eleocharis palustris</i>		Menthe des champs	<i>Mentha arvensis</i>
	Scirpe maritime	<i>Scirpus maritimus</i>	Malvacées	Guimauve officinale	<i>Althæa officinalis</i>
Graminées	Agrostis stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i>	Ombellifères	Oenanthe safranée	<i>Oenanthe crocata</i>
	Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	Polygonacées	Oseille des prés	<i>Rumex acetosa</i>
	Vulpin genouillé	<i>Alopecurus geniculatus</i>	Renonculacées	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>
Juncacées	Jonc acutiflore	<i>Juncus acutiflorus</i>		Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>
	Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i>	Rosacées	Potentille ansérine	<i>Potentilla anserina</i>

Intérêt du milieu

Ces prairies peuvent renfermer une diversité floristique intéressante et constituer des milieux variés si les conditions d'humidité sont variables, avec, par exemple, des baisses, favorisant le développement d'espèces hygrophiles en certains endroits et mésophiles dans d'autres.

Elles sont susceptibles d'accueillir une entomofaune variée, composée entre autre de Libellules et de Papillons pour leur maturation sexuelle, leur développement larvaire et leur vol d'imagos. Bien que peu utilisées par les oiseaux en général, les insectes peuvent y attirer passereaux et autres insectivores.

Etat de conservation

Les prairies humides sur l'Ile d'Yeu, en dehors des prairies incluses dans les zones de marais, sont dans un état de conservation plutôt moyen. Assez ponctuelles et isolées, un certain nombre sont en cours d'enfrichement par des fougères ou des espèces arbustives. Elles sont peu entretenues.

III-5 LES ZONES DE MARAIS

Les zones de marais regroupent des parcelles de prairies humides et des réseaux de fossés. Elles intègrent également des secteurs de roselières et de mégaphorbiaies. Ces zones ont un rôle intéressant pour la gestion des eaux et pour la biodiversité.

Sur l'Ile d'Yeu, les zones de marais représentent environ 10 ha. Elles sont situées au niveau du Marais de la Guerche, du Marais salé et du Marais de la Croix.



Photo 6 : Marais de la Guerche

Espèces caractéristiques

Les espèces caractéristiques des zones de marais correspondent aux associations végétales observées au niveau des prairies humides et des roselières.

Intérêt du milieu

L'intérêt écologique des zones de marais est important. Ces secteurs, comme les zones de prairies humides et les roselières, permettent :

- une rétention des eaux et un soutien d'étiage ;
- une épuration des eaux.

Ce sont également des milieux pouvant accueillir de nombreuses espèces végétales ou animales d'intérêt patrimonial. Il y a également été inventorié la présence d'habitat d'intérêt communautaire : prés salés thermo-atlantiques.

Lors des prospections de terrain effectuées dans le cadre de l'inventaire des zones humides, il y a été observé la présence :

- de Grenouilles vertes, Grenouilles agiles, Triton palmé ;
- Tadorne de Belon.
- nombreux Odonates.

Etat de conservation

Les zones de marais identifiées sur l'Ile d'Yeu sont dans un bon état de conservation. Les pratiques agropastorales nécessaires à un bon maintien des habitats sont conservées.

III-6 LES MILIEUX EN FRICHES

Ces milieux correspondent à d'anciens milieux ouverts dont la gestion a été abandonnée et qui évoluent vers des friches herbacées ou arbustives. Elles sont dominées par des espèces nitrophiles (ortie) ou des espèces à développement rapide et dense tel que les Ronces ou l'Epine noire.

Sur l'Ile d'Yeu, ces friches représentent environ 2,25 ha.



Photo 7 : Friche herbacée - La Meule

Espèces caractéristiques

Les milieux en friches sont colonisés par des espèces à développement rapide. Certaines espèces comme la Ronce ou l'Ortie peuvent être dominantes bien qu'elles ne soient pas caractéristiques de zone humide. Ces espèces supportent très peu un excès d'eau dans le milieu.

Tableau 4 : Espèces caractéristiques des friches

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin
Composées	Pulicaire dysentérique	<i>Inula pulicaria</i>
Convolvulacées	Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>
Fabacées	Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>
Onagracées	Epilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i>
Rosacées	Epine noire	<i>Prunus spinosa</i>
	Ronce	<i>Rubus fruticosus</i>
Salicacées	Saule blanc	<i>Salix alba</i>
	Saule marsault	<i>Salix caprea</i>
	Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>
	Tremble	<i>Populus tremula</i>
Ulmacées	Orme	<i>Ulmus sp.</i>
Urticacées	Ortie brûlante	<i>Urtica urens</i>

Etat de conservation

Ces milieux correspondent à un abandon de l'entretien de parcelles. L'état de conservation peut donc être considéré comme mauvais.

III-7 LES MILIEUX BOISES

Ces milieux se développent principalement le long des cours d'eau et peuvent avoir colonisé des espaces plus larges lorsque la gestion de prairies a été abandonnée. Ces formations représentent 5,2 ha sur l'Ile d'Yeu.



Photo 8 : Boisement humide

Espèces caractéristiques

Sur l'Ile d'Yeu, ces milieux sont très largement dominés par le Saule. Quelques boisements d'Aulnes ont été observés ponctuellement. Le nombre d'espèces est généralement faible, la strate herbacée étant souvent peu développée.

Tableau 5 : Espèces caractéristiques des boisements humides

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin
Aquifoliacée	Houx	<i>Ilex aquifolium</i>
Aracées	Arum tacheté	<i>Arum maculatum</i>
Araliacées	Lierre	<i>Hedera helix</i>
Bétulacées	Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>
	Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>
Géraniacées	Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>
	Herbe à Robert	<i>Geranium robertanum</i>
Iridacées	Iris jaune	<i>Iris pseudacorus</i>
Labiées	Lycophe d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>
Oléacées	Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>
Rosacées	Aubépine	<i>Crataegus monogyna</i>
	Epine noire	<i>Prunus spinosa</i>
	Ronce	<i>Rubus fruticosus</i>
Salicacées	Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>
	Saule blanc	<i>Salix alba</i>
	Saule marsault	<i>Salix caprea</i>
Urticacées	Ortie brûlante	<i>Urtica urens</i>

Intérêt du milieu

Les boisements humides possèdent un intérêt pour la rétention et l'épuration des eaux. En bordure des cours d'eau, les Saules et les Aulnes permettent de conforter et de renforcer les berges.

Etat de conservation

Ces milieux se maintiennent convenablement même sans gestion. Il n'a pas été observé de colonisation par des espèces de bois dur tel le Chêne qui à terme tendent à devenir dominantes et affectent la fonctionnalité de l'habitat.

III-8 LES MARES ET LEURS ABORDS

Les mares et points d'eau sont par définition des milieux aquatiques et n'entrent pas dans la définition des zones humides. Toutefois, quelques mares ont été observées au sein de zones humides sur l'Ile d'Yeu et ont été intégrées à l'inventaire car interviennent dans la fonctionnalité de la zone humide et augmentent le potentiel écologique du secteur.



Photo 9 : Mare - Marais Salé

Espèces caractéristiques

Les berges des mares peuvent présenter un développement important d'espèces hygrophiles si la pente est favorable.

Tableau 6 : Espèces caractéristiques des bordures de mare

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin
Cypéracées	Eleocharis des marais	<i>Eleocharis palustris</i>
Graminées	Roseau, Phragmite	<i>Phragmites australis</i>
Juncacées	Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>
Labiales	Lycoperon d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>
	Menthe à feuilles rondes	<i>Mentha rotundifolia</i>
Onagracées	Epilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i>
Rubiaceae	Gaillardet gratteron	<i>Galium aparine</i>
Salicacées	Saule blanc	<i>Salix alba</i>
	Saule fragile	<i>Salix fragilis</i>
	Saule pleureur	<i>Salix babylonica</i>
Solanacées	Morelle douce-amère	<i>Solanum dulcamara</i>
Typhacées	Massette à feuilles étroites	<i>Typha angustifolia</i>

Intérêt du milieu

Ces habitats constituent des réservoirs de biodiversité, un abri pour de nombreuses espèces végétales ou animales de zones humides. Ce milieu constitue un habitat, une étape pour de nombreuses espèces animales (reproduction, migration,...) et végétales à forte valeur patrimoniale.

Lors des prospections écologiques réalisées dans le cadre de l'inventaire communal des zones humides, il a été observé plusieurs espèces d'amphibiens dans différents points d'eau : Grenouille verte, Grenouille agile, Triton palmé. Ces espèces, comme toutes les espèces d'Amphibiens, font l'objet de mesure de protection (Arrêté du 19/11/2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection).

Etat de conservation

Les mares observées en bordure de zone humide sont de taille conséquente et sont dans un bon état de conservation.

III-9 LES MILIEUX TRANSFORMES

Ce type de zone humide correspond aux zones humides incluses dans les jardins.

Espèces caractéristiques

Ces milieux étant modifiés, il n'y a pas de cortège floristique typiquement associé.

Intérêt du milieu

Ces milieux ne possèdent pas d'intérêt écologique.

Etat de conservation

Ces milieux n'étant plus fonctionnel et ayant perdu leur intérêt écologique peuvent être considérés en mauvais état de conservation.

IV- ZONES HUMIDES ET PLU - COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE

Le SDAGE "Loire-Bretagne" arrêté en 2009 rappelle que les zones humides ont un rôle irremplaçable et que leur préservation et leur protection doivent être menées selon les principes suivants : maintien de la diversité, de l'intégrité d'entités écologiques, conservation du système naturel de régulation quantitative et qualitative de la ressource en eau. La disposition 8A-1 du SDAGE 2009 précise que " **les PLU doivent être compatibles avec les objectifs de protection des zones humides prévus dans les SAGE.** A ce titre, les PLU incorporent dans les documents graphiques les zones humides inventoriées dans une ou des zones suffisamment protectrices et, le cas échéant, précisent, dans le règlement ou dans les orientations d'aménagement, les dispositions particulières qui leur seront applicables en matière d'urbanisme, par exemple le classement en zones N, assorti de mesures du type :

- interdiction d'affouillement et d'exhaussement du sol,
- interdiction stricte de toute nouvelle construction,
- protection des boisements par classement en espace boisé."

L'Ile d'Yeu n'étant concernée par aucun SAGE, le PLU devra être compatible avec les préconisations générales du SDAGE.